



Département
de l'Yonne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le lundi 28 octobre 2019

LA VILLE DE JOIGNY REPREND LE CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES

Suite à la cessation d'activité du centre de loisirs « Les Aventuriers », géré par l'association de La Madeleine, la ville de Joigny reprend cette activité périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} novembre 2019, conformément à une délibération du conseil municipal en date du 23 octobre 2019.

Dorénavant, l'ensemble des accueils périscolaires, le centre de loisirs du mercredi et des vacances, sera géré par la ville de Joigny, mais cela n'implique aucun changement pour les familles.

L'accueil des enfants se déroulera dans les mêmes conditions qu'auparavant et les mêmes tarifs seront appliqués. La ville de Joigny poursuit un projet éducatif ambitieux pour son centre de loisirs : des journées respectueuses du rythme et des besoins de chaque enfant, une ambiance conviviale, des activités variées (sport, théâtre, arts plastiques, bricolage, vidéo, danse), des grands jeux, des sorties, des intervenants (sculpture, cirque, musique...), des créations, des spectacles, des mini-camps...

Les enfants seront encadrés par une équipe d'animation formée et qualifiée, constituée en partie par les anciens animateurs des "Aventuriers"

Pour le centre de loisirs du mercredi et des vacances, les parents doivent se réinscrire auprès de la mairie.

Les inscriptions s'effectuent à la mairie de Joigny :

Service éducation – Mairie de Joigny
3 Quai du 1^{er} Dragons – 89300 JOIGNY
☎ 03 86 92 48 00

Les parents doivent remplir une fiche d'inscription (une pour les accueils périscolaires, et une pour le mercredi et les vacances) et fournir les pièces administratives demandées (carnet de vaccinations, attestation de quotient familial CAF, etc.).

Le mercredi (en période scolaire) :

Les activités du mercredi sont ouvertes à tous les enfants (Joviniens ou non Joviniens), avec un accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 19h00.

Les loisirs éducatifs du mercredi matin de 9h00 à 12h00 (avec un pré-accueil de 7h30 à 9h00)

3 lieux d'accueil :

- La Madeleine (l'école de la Madeleine pour les enfants en maternelle et l'école Saint Exupéry pour les enfants en élémentaire) ;
- Le Clos Muscadet (à l'école du Clos Muscadet pour les maternelles et les élémentaires) ;
- Le Rive Gauche (à l'école Albert Garnier pour les maternelles et les élémentaires).

Attention : le centre de loisirs de Bois aux Cœures ne sera plus ouvert le mercredi matin. Les enfants qui fréquentaient jusqu'alors Bois aux Cœures seront accueillis sur le dispositif « loisirs éducatifs du mercredi matin ».

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr

Les inscriptions pour les loisirs du mercredi matin s'effectuent pour toute la matinée de 9h00 à 12h00 et sur toute une période (de vacances à vacances). Les enfants choisissent un projet par période (ex : théâtre, robot, sculpture, sport...)

Tarifs :

Le pré-accueil : 1,85€ par jour

Les loisirs éducatifs pour les enfants de Joigny (ou scolarisés dans les écoles publiques de Joigny) :

Tarif au forfait par période

Tranche 1 0 à 299 €	Tranche 2 300 à 399€	Tranche 3 400 à 499€	Tranche 4 500 à 670€	Tranche 5 671 à 699€	Tranche 6 700 à 799€	Tranche 7 800 à 999€	Tranche 8 1000€ et +
3€ / période	4€ / période	5€ / période	6€ / période	7€ / période	8€ / période	9€ / période	10€ / période

Les loisirs éducatifs pour les enfants hors Joigny :

Tarif à l'heure en fonction du quotient familial

Tranche 1 0 à 299 €	Tranche 2 300 à 399€	Tranche 3 400 à 499€	Tranche 4 500 à 670€	Tranche 5 671 à 699€	Tranche 6 700 à 799€	Tranche 7 800 à 999€	Tranche 8 1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H

Le centre de loisirs du mercredi après-midi de 12h00 à 19h00

Le centre de loisirs de Bois aux Cœures est ouvert à tous les enfants, Joviniens ou non Joviniens.

Un transport en bus est mis en place en fin de matinée puis en fin d'après-midi.

Tarif à l'heure en fonction du quotient familial :

Tranche 1 0 à 299 €	Tranche 2 300 à 399€	Tranche 3 400 à 499€	Tranche 4 500 à 670€	Tranche 5 671 à 699€	Tranche 6 700 à 799€	Tranche 7 800 à 999€	Tranche 8 1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H

Les vacances scolaires

Le centre de loisirs de Bois aux Cœures est ouvert à tous les enfants (Joviniens ou non Joviniens) à chaque vacance scolaire de 8h00 à 19h00.

Un transport en bus est mis en place en début de matinée puis en fin d'après-midi.

Tarif à l'heure en fonction du quotient familial :

Tranche 1 0 à 299 €	Tranche 2 300 à 399€	Tranche 3 400 à 499€	Tranche 4 500 à 670€	Tranche 5 671 à 699€	Tranche 6 700 à 799€	Tranche 7 800 à 999€	Tranche 8 1000€ et +
0,35€/H	0,45€/H	0,55€/H	0,65€/H	1,10€/H	1,20€/H	1,30€/H	1,40€/H